

Les gaietés du 1er avril

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **31 (1893)**

Heft 14

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-193558>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

qui n'est pas soumise à son mari, comme l'écriture l'ordonne; que ce *Conteur vaudois* devrait être banni de toutes les familles; bien plus, vous le refuserez la première fois qu'il reparaitra.

Et votre mari content d'avoir ainsi gagné la partie croira de porter les culottes.

Vous savez, madame, je vous passerai mon *Conteur* tous les samedis soir.

* * *

Tout en remerciant l'auteur de la spirituelle correspondance qui précède, nous le prions de vouloir bien nous indiquer son adresse exacte, désirant lui faire une communication.

Les gaietés du 1^{er} avril.

Un chroniqueur du journal le *Temps* nous raconte que ces jours-ci on voit s'étaler dans les devantures des papeteries parisiennes les facéties les plus bizarres, sous forme de billets de faveur, de faire-part, de lettres autographiées, de cartes d'invitation, de diplômes, etc., qui s'enlèvent à l'approche du 1^{er} avril.

Il y en a pour tous les usages, pour tous les goûts: gentilles à l'égard des jeunes filles, propos désobligeants pour belles-mères, allusions délicates aux conjugales infortunes, brevets de maris trompés, entrées de faveur pour Mazas, lettres à double entente, etc.

Les lettres sont le morceau de résistance; elles se composent invariablement d'une page qui est tout miel, contredite par une seconde page tout vinaigre. En voici un spécimen:

Ma chère belle-mère.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous affirmer combien vous êtes aimable, combien est vive et sincère la profonde amitié dont vous êtes digne. Depuis que j'ai eu le bonheur d'épouser votre fille, vous avez toujours eu pour moi les bontés d'une mère et jamais vous ne m'avez donné l'occasion de vous adresser le moindre reproche, etc.

Mais au bas des formules affectueuses qui remplissent une partie de la feuille, un *post-scriptum* insidieux invite la belle-mère à ouvrir la lettre et à regarder au travers. Or dans la transparence du papier que lit-elle?

Ma chère belle-mère.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous dire que vous me bassinez; pour vous redire combien je vous aime quand vous êtes loin de moi. Depuis que j'ai eu le bonheur d'épouser votre fille je suis le plus malheureux des hommes, etc.

Trop heureuse encore la belle-mère qui ne reçoit pas sous la même enveloppe un « Bon pour 500 coups de trique à recevoir des amis de son gendre. »

Mais que les belles-mères se consolent! Les jeunes filles ne sont pas mieux traitées. On leur envoie des « bons de poste pour cinq ou six baisers » délivrés

par le ministère de l'amour » et payables dans tout bureau du territoire de la république de Cythère, des traites les invitant à « encaisser sans autre avis, contre le présent effet, la somme de mille et un baisers bien tendres, « qu'elles passeront en compte à la banque de Cythère. » Mais des farceurs ne se font pas faute de leur adresser une lettre où la première page leur prodigue des tendresses démenties par la seconde. Exemple:

(1^{re} page). Je tiens à demander votre main le plus tôt possible à vos chers parents, mais je veux auparavant savoir si je puis espérer que vous m'aimerez. Accordez-moi cinq minutes d'entretien. Je vous attendrai ce soir entre huit et neuf heures.

(2^{me} page) avec une bonne trique, et je vous flanquai, de la part de vos parents, une raclée soignée pour vous apprendre à recevoir des billets doux à l'insu de vos parents. Petite effrontée, va! que je t'y repince!

Aux gens qui aiment le théâtre, on envoie sous enveloppe un billet de faveur pour une loge. Mais sous le mot « loge, » imprimé en capitales énormes, se trouve une mention en caractères minuscules, invisibles au premier abord: la loge est une loge... de concierge.

A côté de ces farces épistolaires, viennent les cadeaux facétieux. On n'imagine pas quelle quantité il s'en fabrique chaque année, dans une douzaine de maisons du faubourg Saint-Antoine et quelle quantité est expédiée à l'étranger: Etais à cigares disposés de telle façon que les cigares, dès que vous pressez sur un bouton, disparaissent. Fleurs à surprises, dont les pétales parfumées, en métal, sont mues par un ressort et se referment brutalement sur le nez de la victime à qui vous les faites sentir. Appareils photographiques que l'on braco contre un innocent compagnon, et dont l'objectif, sous la pression d'une poire à air, se déplace et livre passage à un vaporisateur dont le contenu va asperger le visage de celui qui pose.

Et tant d'autres objets de ce genre dont s'amuse la jeunesse parisienne.

L'ANNÉE DE LA MISÈRE

par L. FAVRAT.

VIII

Ce qui détournait l'oncle de sa route, ce n'était pas seulement le désir de donner à son petit patrimoine le coup d'œil du maître, et de faire respecter, s'il y avait lieu, ses droits de propriétaire; il voulait encore obtenir, sur le compte de Samelet, quelques renseignements qui pouvaient être utiles à Pierre à Claude, et voir si ce dernier n'avait aucune chance de se récupérer un jour sur les biens du charretier. Il s'adressa d'abord à ses fermiers, qui ne lui laissèrent aucun doute à ce sujet.

— Tenez, dit la fermière, je vous garantis que la Justice est venue une douzaine de fois chez eux depuis ce printemps; on a saisi les récoltes et le bétail, subasté le terrain, tant

y a que la pauvre femme a eu bien de la peine à sauver son trousseau. Ça fait pitié! Et les frais! On n'ose pas y penser: l'assesseur, le greffier, l'huissier, les experts, le procureur, il faut payer tous ces gens-là. Le bon Dieu nous préserve de passer par leurs griffes? Mais, dites donc, l'oncle, est-ce qu'on rongerait comme cela le bien des pauvres gens du temps des Bernois? Je n'avais que douze ans quand on a mis à bas l'ours, et je n'en puis rien dire.

— Hélas! ma pauvre Nanette, sous les Bernois il y avait le bailli et le curial, sans compter les autres; aujourd'hui il y a la Justice, soit disant Justice de paix, et les procureurs! ce qui revient au même, c'est comme disait l'autre: si la pierre frappe sur la cruche, tant pis pour la cruche, et si la cruche frappe sur la pierre, tant pis pour la cruche.

Hélas! oui, c'est toujours le petit qui est tondu. Voilà Samelet qui revient de Lausanne.

— Est-ce lui qui chante au bas du pré? Il a pris du thé d'octobre, comme à son ordinaire.

Samelet arrivait en effet cahin-caha, en chantant ce refrain alors en vogue: ¹

La violette breinlé, breinlé,

La violette breinléra.

— Salut, l'oncle, comment vous va? On s'en revient un peu joyeux..., mais ça ne fait rien... on a bu deux verres de trop... Ces tonnerres de procureurs, ils veulent me manger vif, mais je m'en moque comme de l'an quarante, on a encore de l'argent, et ils ne l'auront pas... et bonjour la belle!...

...La violette breinlé, breinlé,

Por stu iädzo le tridra...

— Dis donc, l'oncle, il ne faut pas que Pierre à Claude se mette dans la boule que je veux lui faire perdre quelque chose, on est encore un homme, et quand même il n'a pas voulu donner sa fille à notre Charles, je veux bien le payer... Est-ce qu'il croit par hasard que sa fille soit un si beau parti?... Qu'il la donne seulement à son demi-fou de Montpreveyres, on en trouvera bien un autre.

— Ah! ça, l'ami Samelet, il n'y a point de mal à dire du cousin, c'est un brave garçon; et d'ailleurs Pierre à Claude n'a rien refusé, puisqu'on ne lui a rien demandé.

— Dans tous les cas, c'est lui qui est la cause que notre Charles s'est enrôlé; s'il n'avait pas bien vu de quoi il retournait, il ne serait pas parti... Mais il n'y a pas de mal, il trouvera bien une autre femme quand il reviendra..., et quand même on est un peu dans les procureurs à présent..., on veut bien tâcher de lui laisser un patrimoine... J'ai de bons bras et de bonnes jambes... Dieu merci!... et j'ai acheté un Gris pour recommencer à charrier... Si on a eu des malheurs, ça ne fait rien... et bonjour la belle!... on tâchera bien de s'en sortir...

...La violette breinlé, breinlé,

La violette breinléra...

Et Samelet gagna sa maison en faisant des imprécations contre la justice et les rongeurs, le tout entremêlé du même refrain rauque et nasillard. Evidemment, il n'y avait pas grand fond à faire sur un pareil homme et, sans en demander davantage, l'oncle reprit le chemin de Mauverney. A l'entrée du sentier du Cha-

¹ Chanson faite en 1815, sur la chute de Napoléon.